



N° 175 Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile

rapport publié le 15 décembre 2022

No 175 Dispositif genevois de la protection civile			
Recommandations proposées	4	Ouvert	4
		Fermé	-
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Trois recommandations étaient échues (recommandations 1 à 3) et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2026 pour la première étape de leur réalisation (accord sur les missions et tâches de la protection civile).

Depuis le dernier suivi, les principales actions engagées par le Département des institutions et du numérique (DIN) ont été les suivantes :

- En coordination avec l'Association des communes genevoise (ACG), sollicitation par cette dernière d'un avis de droit externe afin de déterminer si, et dans quelle mesure, la législation fédérale sur protection civile laisse aux cantons une marge d'autonomie dans l'organisation et la répartition des tâches et compétences entre le niveau cantonal et le niveau communal ;
- Proposition de répartition des compétences de la protection civile entre le canton et les communes présentée à la commission de sécurité de l'ACG le 17 février 2025. Un accord de principe sur cette répartition, prévue pour le deuxième semestre 2026 (après l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales), constituera la première étape visant à mettre en œuvre les recommandations 1 et 3 ;
- Démarrage du projet de renouvellement de l'outil gérant les abris de protection civile (inventaire, contrôle et maintenance des abris, désaffectation) (recommandation 4).

No 175 Dispositif genevois de la protection civile					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
175-R1	Définir précisément les activités à réaliser par la protection civile et dimensionner les prestations aux attentes	Très élevée	OCPPAM EMCC/SPCAM	30-06-2024 Feuille de route 24-12-2024 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027	Ouvert
175-R2	Définir et implémenter des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles afin de piloter le dispositif de la PCI	Très élevée	OCPPAM SPCAM	31-12-2023 31-12-2024 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027	Ouvert
175-R3	Définir et formaliser les processus clés	Élevée	OCPPAM SPCAM	31-12-2023 31-12-2024 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027	Ouvert
175-R4	Adapter les outils informatiques existants aux besoins du dispositif de la PCI	Élevée	OCPPAM	31-12-2024 31-12-2026 report Outil abri : 31.12.2025 Outil matériel : 31.12.2027	Ouvert